



**Des Camerounais condamnés en Russie pourraient venir purger leur peine au Cameroun, et vice-versa. Ce sera bientôt possible si, à la fin de la session parlementaire comptant pour le mois de juin, les députés adoptent et votent les deux projets de texte y relatifs, déposés par Jean Pierre Fogui, ministre délégué auprès du ministre de la Justice.**

En effet, le gouvernement camerounais a soumis à l'examen des élus du peuple, la convention entre le Cameroun et la Fédération de Russie sur l'extradition. Signée le 28 mai 2015 à Saint-Pétersbourg, ladite convention vise à faciliter l'extradition vers leur pays, des auteurs de crimes commis au Cameroun et qui auraient trouvé refuge sur le territoire russe. Le principe de réciprocité sera appliqué.

Le second projet au sujet duquel les députés délibèrent actuellement, vise à ratifier la convention entre le Cameroun et la Fédération de Russie, relativement au transfèrement des personnes condamnées à des peines privatives de liberté. L'objectif, explique le gouvernement, est de transférer au Cameroun les citoyens condamnés à des peines d'emprisonnement en Russie et qui demandent à purger leur peine dans leur pays.

## Investir au Cameroun